

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le 25 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, M. Tangi RUBIN, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, M. Joël PHILIPPE, Mme Florence STRUILLOU, Invité : Monsieur BAUDET, Percepteur de Plouaret.

Absent : Mme Julie DENMAT,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle NICOLAS,

Date de la convocation : le 14 mars 2016

Date d'affichage : le 31 mars 2016

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, avant d'ouvrir la séance, d'aller visiter les travaux réalisés dans la salle Ty Coat. Au retour, il propose de faire une minute de silence en hommage aux familles et aux victimes des attentats en Belgique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente sans observation.

Délibération n° 20160325-01 : Subventions communales et extérieures 2016

Référence Nomenclature : DE1/7.5

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, suite à la réunion interne qui s'est tenue le 2 mars 2016, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

Préparation Subventions 2016

		Subventions 2016
1	Randonneurs du Château	98,00
2	Danses Bretonnes	103,00
3	Tonquédec Hier et Aujourd'hui	331,00
4	Tonquédec Ici et Là-bas	82,00
5	Club des 2 Vallées	239,00
6	Birigou Breizh	160,00
7	Les Cavaliers du Léguer	82,00
8	Goûts et Couleurs	425,00
9	FNACA	153,00
10	ACE Assoc Jeunesse et Vie	253,00
11	Kastell Club Tonquédois	2059,00
12	Comité des Fêtes	761,00

13	Cyclos du Château	315,00
14	Chorale Moueziou Tonkédeg	107,00
15	Amicale Laique	2300,00
16	Amicale des Chasseurs	152,00
17	Compagnie Thinley	425,00
18	Association Médiévale de Tonquédec	41,00
Total associations communales		8 086,00
19	Chambre des métiers Ploufragan (1 élève en 2016)	50,00
20	Maison Familiale Rurale Plérin 22 (1 élève en 2016)	50,00
21	Collège Voyage des 3 ^{ème} (Paris hiver 2016 : 7 élèves)	210,00
22	Collège Voyage des 3 ^{ème} (Espagne Printemps 2016 : 3 élèves)	90,00
23	Collège Voyage des 4 ^{ème} (Espagne Printemps 2016 : 7 élèves)	210,00
24	RASED 1€/enfant rentrée 2015 = 95 enfants	95,00
25	CFA Bâtiment Plérin (2 élèves en 2016)	100,00
Formations Ecoles		1 408,00
26	Aide aux Mères / Domicile Action Trégor	35,00
27	souvenir français carré militaire	200,00
28	Groupement de Défense Sanitaire	151,00
29	Comice agricole Plouaret	50,00
30	Tri Palikell	50,00
31	Association rêves de Clown	50,00
32	Association Don du Sang du léguer	50,00
33	Association VMEH section Lannion	50,00
34	Association handi Sport Basket Lannion	50,00
35	Association Don d'Organes	50,00
36	Association Sauvegarde du Patrimoine	100,00
Autres Associations		836,00
Subventions (chapitre 65 compte 6574)		9 727,00
	Bibliothèque (chapitre 011 compte 6065)	1 500,00
Total Général		11 227,00

Le Comité de Jumelage et l'Association de Théâtre « Les Gens Heureux » ne souhaitent pas percevoir de subvention cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 Abstention et 13 Pour,

VALIDE Les montants des subventions communales et extérieures pour l'année 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements correspondants.

PREVOIT au budget communal 2016 les sommes indiquées dans le tableau.

Délibération n° 20160325-02 : Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire, et de la Commission Finance chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	7 555,43 €	
Recettes	40 520,79 €	
<i>Excédent de clôture :</i>		32 965,36 €
<i>Report antérieur :</i>		0,00 €

Investissement

Dépenses	15 421,87 €	
Recettes	20 873,35 €	
	<i>Excédent de clôture :</i>	5 451,48 €
	<i>Report antérieur :</i>	<u>- 9 834,50 €</u>
	<i>Total à affecter :</i>	- 4 383,02 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur le Maire,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Assainissement 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à intégrer les reports Fonctionnement et Investissement au Budget Commune 2016 pour être transférer à Lannion Trégor Communauté :
Investissement Compte 001 Déficit reporté : - 4 383,02 euros
Fonctionnement Compte 002 Excédent reporté : 32 965,36 euros

Délibération n° 20160325-03 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2015 du Budget Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20160325-04: Délibération portant affectation des résultats 2015 du Budget Annexe Assainissement

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats, conformement au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	32 965,36 €
--	--------------------

Section d'Investissement

Compte 001 Résultat de l'exercice 2015 (Excédent) (A)	5 451,48 €
---	-------------------

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	- 9 834,50 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	- 4 383,02 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au Budget Annexe 2016 COMMUNE, les résultats de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – Compte 002 « Excédent de fonctionnement capitalisé » à ajouter au résultat du Budget Commune	32 965,36 €
2°) – Compte 001 « Excédent d'Investissement capitalisé » à déduire des résultats du Budget Commune	- 4 383,02 €

Délibération n° 20160325-05 : Compte Administratif du Budget Annexe Activités Périscolaires 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire, et de la Commission Finance chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Activités Périscolaires 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	118 068,15 €	
Recettes	126 647,82 €	
<i>Excédent de clôture :</i>		8 579,67 €
<i>Report antérieur :</i>		2 538,88 €
<i>Excédent Cumulé à reporter :</i>		11 118,55 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur le Maire,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe Activités Périscolaires 2015.

Délibération n° 20160325-06 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe Activités Périscolaires 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015 du Budget Activités Périscolaires. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par

l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20160325-07 : Délibération portant affectation des résultats 2015 du Budget Annexe Activités Périscolaires

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	8 579,67 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	2 538,88 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	11 118,55 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au Budget Annexe 2016 Activités Périscolaires, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1° – Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	11 118,55 €
--	--------------------

Délibération n°20160325-08 : Budget Annexe Primitif Activités Périscolaires 2016

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Budget Annexe Activités Périscolaires 2016, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 125 950,00 €,
(Cf. présentation générale du budget primitif M 14 annexé).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe Activités périscolaires 2016, soit en section de fonctionnement 125 950,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20160325-09 : Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement Le Clos Nesson

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire, et de la Commission Finance chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement « Le Clos Nesson » 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	89 470,22 €	
Recettes	89 470,22 €	
	<i>Résultat de clôture :</i>	0,00 €

Investissement

Dépenses	78 331,98 euros	
Recettes	80 576,04 euros	
	<i>Résultat de Clôture</i>	2 244,06 euros
	<i>Report antérieur :</i>	49 623,96 euros
	<i>Total à affecter :</i>	51 868,02 euros

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité hors Monsieur le Maire,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson 2015.

Délibération n° 20160325-10 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement Le Clos Nesson 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015 du Budget Lotissement Le Clos Nesson. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20160325-11: Délibération portant affectation des résultats 2015 du Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	0,00 €
--	--------

Section d'Investissement

Compte 001 Résultat de l'exercice 2015 (Excédent) (A)	2 244,06 €
---	------------

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	49 623,96 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2014 (A+B)	51 868,02 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au Budget Annexe 2016 Lotissement le Clos Nesson, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – Compte 001 « Excédent d'Investissement reporté »	51 868,02 €
--	--------------------

Délibération n° 20160325-12 : Budget Annexe Primitif Lotissement Le Clos Nesson 2016

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Budget Annexe Lotissement Le Clos Nesson, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 95 611,98 €,
 - en section d'investissement à 130 200,00 €
- (Cf. présentation générale du budget primitif M 14 annexé).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe Lotissement Le Clos Nesson 2016, soit en section de fonctionnement 95 611,98 € et en section d'investissement 130 200,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20160325-13 : Compte Administratif du Budget Commune 2015

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire, et de la Commission Finance chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	754 516,02 €	
Recettes	946 443,79 €	
	<i>Excédent de clôture :</i>	191 927,77 €
	<i>Report antérieur :</i>	87 605,67 €
	<i>Résultat Cumulé :</i>	279 533,44 €
	<i>Report Assainissement 2015 :</i>	32 965,36 €

Investissement

Dépenses	266 944,31 €	
Recettes	324 967,15 €	
	<i>Excédent de clôture :</i>	58 022,84 €
	<i>Report antérieur :</i>	89 970,15 €
	<i>Résultat cumulé :</i>	147 992,99 €

Restes à réaliser Dépenses : 375 115,00 €

Besoin de financement : 227 122,01 €
Report Assainissement 2015 : - 4 383,02 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 Abstentions et 10 Pour hors Monsieur le Maire,

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Communal 2015.

Délibération n° 20160325-14 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune 2015 (rectificatif)

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 Abstentions et 11 Pour,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015 du Budget Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°20160325-15 : Délibération portant affectation des résultats 2015 du Budget Commune

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	191 927,77 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	87 605,67 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	279 533,44 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	58 022,84€
--	-------------------

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	89 970,15 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	147 992,99€

Restes à réaliser : Dépense : 375 115,00 €	Restes à réaliser : Recettes : 0,00 €	Soldes des restes à réaliser : (D) : 375 115,00 €
---	--	--

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	227 122,01 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au Budget Commune 2016, les résultats de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	52 411,43 €
2°) – Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	227 122,01 €
3°) – Compte 001 « excédent d'Investissement reporté »	147 992,99 €

Délibération n° 20160325-16 : Taux d'Imposition des Taxes Locales 2016

Référence Nomenclature : BF5/7.1

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 Bsexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 289 582 €.

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 14,45 %
- Foncier bâti = 18,30 %
- Foncier non bâti = 65,65 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération n° 20160325-17 : Budget Primitif Commune 2016

Le Budget Primitif Principal de la Commune, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 1 013 205,17 €
dont 32 965,36 € de report du Budget Assainissement,
- en section d'investissement à 858 982,17 €
dont - 4 383,02 de report du Budget Assainissement.

L'autofinancement propre de l'exercice 2016 est de 180 000,00 €.
(Cf. présentation générale du budget primitif M 14 annexé).

Après délibération, Le Conseil Municipal, avec 3 Abstentions et 11 Pour,

- APPROUVE** les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 1 013 205,17 € et en section d'investissement 858 982,17 €,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Remarque : Monsieur BAUDET, Trésorier Municipal à La Trésorerie de Plouaret, indique que la Commune est très peu endettée, 4 fois moins que les communes de même strate ce qui permet de dégager un autofinancement satisfaisant. Les taux des taxes sont inférieurs à ceux des communes de même strate.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le prochain conseil sera programmé le Lundi 18 Avril 2016

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 19h30.